**Une version PDF du document complété doit être signée électroniquement avec l’eID de la personne légalement capable de représenter l’organisation en question.**

|  |  |
| --- | --- |
| Ville ou commune bénéficiaire : ………Dossier traité par : ….Fonction : ……Tél. :….Email ….Date :  | Comité de sécurité de l’informationcsi@mail.fgov.be  |

**OBJET** : Engagement de conformité aux conditions de la délibération AF n°24/2018 portant autorisation unique pour les Villes et Communes wallonnes de se voir communiquer de manière électronique des données à caractère personnel de l’Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (« AGDP ») pour l’application de diverses dispositions de la réglementation wallonne par les villes et communes

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous nous référons à la délibération AF n°24/2018 portant autorisation unique pour les Villes et Communes wallonnes de se voir communiquer de manière électronique des données à caractère personnel de l’Administration Générale de la Documentation Patrimoniale (« AGDP ») pour l’application de diverses dispositions de la réglementation wallonne par les villes et communes.

Après avoir pris connaissance de la dite délibération AF n° 24/2018, la Commune de ……………….. / la Ville de ………………. déclare s’engager à respecter toutes obligations qu’elle impose.

En particulier, les traitements opérés sur les données obtenues auprès de l’AGDP seront donc conformes aux conditions édictées par cette délibération, et notamment :

• respecter le principe de finalité, c’est-à-dire n’utiliser les données obtenues que pour les catégories de finalités visées au point 14 et telles que détaillées dans l’annexe I de la délibération ;

• ne traiter des données personnelles qu’en cas de nécessité (points 17, 27 et 28);

• joindre un rapport de statut attestant que les efforts nécessaires ont été faits pour que les données utiles à la troisième catégorie de finalité soient agrégées (point 28) ;

• supprimer les données dès qu’elles ne sont plus nécessaires (points 40 et 41) ;

• informer clairement les utilisateurs (point 61) ;

• ne permettre le traitement interne des données qu’aux personnes qui en ont besoin pour l’exercice de leurs fonctions, désigner les catégories de personnes ayant accès aux données avec une description précise de leur fonction et tenir la liste de ces catégories de personnes à la disposition de la Commission (points 47);

• pour les tiers, vérifier que le bénéficiaire est tenu de lui/meurs communiquer les données (point 52) ;

• mettre en place des mesures techniques et organisationnelles de sécurité (points 62 à 64) ;

• tout bénéficiaire de l’autorisation devrait également accepter les possibilités de contrôle et d’inspection des services compétents (police, justice et Autorité de Protection des données).

Je confirme explicitement qu’en collaboration avec notre délégué à la protection de données une analyse d’impact sur la protection des données relative au traitement de données à caractère personnel envisagé a été effectuée conformément à l’article 35 du RGPD. Cette analyse a montré qu’il n’y avait pas de risque résiduel élevé.

Dans l’hypothèse où la ville ou la commune que je représente souhaite faire appel à un sous-traitant, la ville ou la commune s’engage à ce que les conditions édictées par la délibération AF n° 24/2018 soient également respectées par le sous-traitant.

* Identification et coordonnées de/des (l’)éventuel(s) sous-traitant(s) :

…

* Identification des traitements sous-traités :

…

* Durée du contrat de sous-traitance :

…

La Ville ou la commune s’engage également à communiquer sans attendre tout éventuel changement ayant un impact quant à l’autorisation AF n° 24/2018 ou à l’engagement pris par la présente.

Je remercie le Comité de Sécurité de l’Information de m’informer de la date d’entrée en vigueur de l’autorisation unique AF n° 24/2018 dans le chef de la ville ou la commune que je représente.

Nous vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

Nom du signataire :

Fonction :

Signature :

**Une version PDF du document complété doit être signée électroniquement avec l’eID de la personne légalement capable de représenter l’organisation en question.**